

Juin 2024



## INFO - RELATIONS DE TRAVAIL

# Compensation du kilométrage garanti

### Qu'est-ce que le kilométrage garanti ?

Il s'agit d'une compensation annuelle en sus de l'indemnité établie pour le kilométrage effectivement parcouru pour lequel vous êtes compensés à même vos demandes de remboursements de frais de déplacement. Elle est établie notamment afin de pallier certains coûts fixes engendrés par la décision de l'Employeur de requérir à l'usage de votre automobile.

### Quels sont les critères pour bénéficier du kilométrage garanti ?

1. La personne salariée doit être requise par l'Employeur d'utiliser un véhicule automobile;
2. Qui utilise son véhicule personnel à cette fin de façon régulière;
3. Avoir parcouru moins de 8 000 kilomètres.

### Quelle est la compensation associée au kilométrage garanti ?

Une compensation égale à 0,08 \$ par kilomètre compris entre le kilométrage effectivement parcouru et 8 000 km payables à la fin de l'année.

Exemple : Au courant de l'année, vous avez parcouru 4 500 km dans l'exécution de vos fonctions et vous répondez aux critères ci-haut mentionnés (8 000 km – 4 500 km = 3 500 km)  $3\,500 \times 0,08 \$ = 280,00 \$$ .

\*Lorsque l'utilisation de l'automobile personnelle n'est plus requise par l'Employeur, la personne salariée a droit pour toute l'année en cours à la compensation établie selon les modalités prévues au paragraphe précédent.

### Quand sera payée la compensation ?

Elle est payée au plus tard le 30 juillet de chaque année.

## Assurances affaires

Ne pas oublier que la personne salariée requise d'utiliser son automobile conformément aux critères 1 et 2 énoncés ci-haut, peut se faire rembourser la prime d'assurance affaires afférente à cette utilisation. Assurez-vous d'être bien assuré-e-s!



## INFO - RELATIONS DE TRAVAIL

Les frais de stationnement au port d'attache sont remboursés pour la personne salariée requise d'utiliser son véhicule dans l'exercice de ses fonctions. Ce remboursement sera également fait au plus tard le 30 juillet de chaque année.

### Vacances

*C'est le temps des vacances!*

Quand on voit poindre à l'horizon la fête nationale, on se dit que c'est enfin l'été, enfin venu le temps des vacances et des BBQ.

Et lorsque l'on relie les mots « vacances » et « travail », ça devient un sujet très prenant. Comme nous avons questionné et multiplié les interventions lors du printemps dernier à propos de la gestion des vacances, sachez que nous vous ferons suivre, vers la fin de l'été, un sondage pour étayer notre portrait des calendriers de vacances.

Nous aborderons, entre autres, des sujets touchant les quotas, remplacées ou non (?), baisse d'activités, etc.

Mais pour le moment, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un bel été. Prenez le temps de vous ressourcer, de vous amuser et de décrocher du quotidien.

*Votre équipe APTS*

